

NOTE DE LA RÉDACTION

La dévaluation

Les événements se succèdent avec une telle rapidité qu'il devient difficile au Bulletin Économique, dans sa périodicité trimestrielle, d'en suivre pas à pas le développement.

Il ne saurait nous appartenir d'anticiper ici sur les conséquences d'un fait de portée aussi générale que la dévaluation. En même temps que cette mesure aura pour résultat certain de libérer le Maroc d'une part des charges du passé, elle risque de ne point modifier sensiblement l'amplitude du commerce extérieur local. Elle freinera sans doute certaines importations pour ne stimuler surtout que la part des exportations destinées au marché mondial.

Signalons à cette occasion l'institution de comités de surveillance des prix appelés par l'arrêté résidentiel du 23 octobre à enrayer la hausse injustifiée des prix des denrées et articles de première nécessité. Enfin, notons que le Gouvernement chérifien s'est prévalu des principes directeurs de la loi monétaire française du 1^{er} octobre 1936 pour faire bénéficier la collectivité des profits qui résultent d'une réévaluation des encaisses en or et en devises or de la banque d'émission.

Les changements intervenus dans le gouvernement résidentiel intéressent trop directement l'activité économique du pays pour n'être pas relevés ici. Le court passage au Maroc de M. l'ambassadeur Peyroulon s'est accompagné de réformes analysées ci-après (1). Nous ne doutons pas que M. le général Noguès, si étroitement associé soit dans sa propre personne, soit par ses liens de famille à l'évolution de l'Afrique du Nord depuis un quart de siècle, n'accorde lui aussi, aux problèmes économiques qui dominent la vie du Protectorat, l'attention la plus éclairée.

Le déficit de la récolte marocaine

Pour nous en tenir aux problèmes d'économie locale qui constituent l'objet propre de nos études, le fait essentiel réside dans le caractère profondément déficitaire de la campagne agricole, contrariée par l'excès d'humidité au printemps (2).

La faiblesse de la récolte a été telle que le Maroc, exportateur de blé, a dû faire face à des problèmes d'importation et constituer un stock de blé dur sous le contrôle de l'État pour assurer le ravitaillement intérieur (3).

La production de blé dur n'a atteint cette année que deux millions et demi de quintaux contre un chiffre triple il y a deux ans, tandis que la production de blé tendre se réduisait à un million contre un million et demi en 1935 et plus de trois en 1934 (4).

De même, la viticulture n'a livré que 280.000 hectolitres de vin au lieu de 510.000 l'année dernière. Or, les besoins normaux de la consommation locale évoluent autour de 450.000 hectolitres par an.

Situation anormale, et qui ne saurait dispenser de prendre les précautions nécessaires contre les oscillations inévitables de l'activité chérifienne. Les débats parlementaires ont fourni en ce sens l'occasion de faire nettement stipuler, par les autorités françaises, que la création de l'Office français du blé n'apporterait aucune modification à l'accès régulier en France des contingents prévus (5).

La situation des exportations marocaines

Quoi qu'il en soit le déficit présent de la récolte de blé retentit fâcheusement sur le courant des exportations marocaines. A son tour, la fermeture de la zone espagnole du Maroc avec les dahirs des 9 et 15 septembre 1936 n'a pas été sans dévier quelque peu certaines formes habituelles du trafic marocain.

Afin de compenser le préjudice résultant, pour le seul Maroc, d'une mesure de politique générale française, une conférence interministérielle (6) s'est tenue à Paris, le 3 octobre, sur l'initiative et sous la présidence de M. Viénot, sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères.

Cette conférence a consacré un élargissement du contingent de produits marocains admis en franchise en France : œufs de volaille, paille de millet, bestiaux de l'espèce porcine et ovine,

(3) Constitution d'un stock de sécurité de blé dur, p. 297.

(4) Évaluation de la production agricole pour la campagne 1935-1936, p. 302.

(5) Intervention au Sénat. Cf. Le Maroc et l'Office du blé, p. 301.

(6) Extension des contingents marocains admis dans la métropole, p. 316.

(1) Les réformes sociales marocaines, p. 330 ; le comité permanent de défense économique, p. 291.

(2) Circonstances atmosphériques du 3^e trimestre 1935, p. 302.